

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

Ce contrat est réservé à l'usage exclusif de la location de chalets d'alpage agréés par le Service de Tourisme Rural de La Savoie. Le locataire, signataire du présent contrat, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

### **Conditions de location :**

- Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée dans le chalet d'alpage avec le dépôt de garantie dont le montant figure au recto du contrat.
- Si le locataire retarde son arrivée, il doit prévenir le propriétaire et lui régler le solde de la location pour la date du début de la location prévue au contrat et sans réduction.
- En cas de séjour écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.
- La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.
- Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conforme à la destination des lieux.

### **État des lieux, dépôt de garantie :**

Un inventaire des lieux sera fait en présence du locataire et du propriétaire (ou de son mandataire) au début et à la fin du séjour. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le jour du départ, cet inventaire s'effectue, entre 8 heures et 10 heures, sauf accord préalable avec le propriétaire.

Le dépôt de garantie sera remboursé au locataire après l'inventaire du jour de départ, déduction faite des éventuelles pertes, détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

En cas de départ anticipé empêchant l'inventaire, le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire, dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le nettoyage des locaux est à la charge des vacanciers pendant la période de location et avant leur départ.

### **Assurance :**

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Tout locataire accompagné d'un animal devra, préalablement à la signature du contrat, avoir obtenu l'accord du propriétaire et il devra fournir un certificat de vaccination à jour, lors de son arrivée.

### **Paiement des charges :**

En fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionné au recto du contrat.

### **Conditions d'annulation :**

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée ou télégramme :

- 1 - Avant l'entrée en jouissance, les arrhes restent acquises au propriétaire
- 2 - Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le présent contrat : le présent contrat devient nul. Les arrhes restent acquises au propriétaire qui peut disposer de son chalet d'alpage.

En cas d'annulation de la location par le propriétaire, celui-ci reverse au locataire le double du montant des arrhes qu'il a perçues.

### **Litiges :**

A défaut d'accord avec le propriétaire, toute réclamation doit être adressée au :

**Service du tourisme rural de la Savoie- 24 Boulevard de la Colonne - 73024 - CHAMBERY CEDEX**  
**Tél : 04 79 33 32 56 - Fax : 04 79 85 71 23**

Ce dernier interviendra :

- Si le contrat a été signé par le propriétaire et le locataire
- Si la réclamation est formulée dans les trois premiers jours pour tout litige concernant l'état des lieux ou l'état descriptif.
- Si la réclamation est adressée dans les meilleurs délais, après la fin du séjour, par lettre, pour toutes les autres contestations